



MAIRIE DE VALAVOIRE  
04250  
09.64.26.62.50  
mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 12 Avril 2021

**Présents :** Magali COLOMBERO, Christopher DENBY, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Christiane RICHIER-PEIRETTI, Monique SEVIKIAN.

Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Absentes excusées : Véronique PICHON.

Pouvoir : Véronique PICHON donne son pouvoir à Hervé MIRAN.

Secrétaire de séance : Robert LIEUTIER.

Début : 9h35

- **APPROBATION PV DU 04 février 2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le PV du 04 février 2021. Le conseil municipal n'a pas de commentaires, approuve à l'unanimité.

- **DELIBERATIONS**

**Vote du compte de gestion 2020 du budget général**

**Vote = 6 voix « pour »**  
**1 abstention**

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont bien reçu les documents relatifs à ce conseil, dont les comptes de gestion, les comptes administratifs et les projets de budget. C'est bien le cas. Le rdv de préparation du budget avec Barbara JOUVE, en présence de Robert LIEUTIER et de Sophie SACCHETTI le 25 mars 2021 s'est bien déroulé, la trésorière n'a pas de commentaires sur les prévisions des 2 sections des 2 budgets, elle ne voit pas d'inconvénient à contracter un prêt relais subventions, celui en cours arrivant à échéance en mai de cette année, les taux étant réellement intéressants en ce moment. D'où la proposition de vote d'un prêt relais subventions prévue en fin de conseil.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif, il demande donc s'il y a des observations.

Aucune observation n'est formulée, le conseil procède au vote : 6 voix pour, Mme RICHIER PEIRETTI s'abstient.

**Vote du compte de gestion 2020 du budget Eau et Assainissement**

**Vote = 6 voix « pour »**

## 1 abstention

Monsieur le Maire procède de la même manière que pour le compte de gestion du budget général. Le compte de gestion est conforme au compte administratif, il demande donc s'il y a des observations.

Aucune observation n'est formulée, le conseil procède au vote : 6 voix pour, Mme RICHIER PEIRETTI s'abstient.

### Vote du compte administratif 2020 du budget général

**Vote = 4 voix « pour »**

**1 « contre »**

Le tableau ci-dessous est projeté au mur, le conseil en prend connaissance.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33 857.73			94 494.64	33 857.73	94 494.64
Opérations de l'exercice	72 098.29	74 669.27	57 332.34	82 530.53	129 430.63	157 199.80
<b>TOTAUX</b>						
Résultat de clôture	31 286.75			119 692.83		88 406.08
				Restes à réaliser	899.00	15 690.30
				Besoin/excédent de financement Total		103 197.38

Robert LIEUTIER demande s'il y a des questions, sur les restes à réaliser notamment. Il les détaille. Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote, ni Véronique PICHON qui lui a donné procuration.

Le conseil procède au vote : 4 voix pour, Mme RICHIER PEIRETTI vote contre. Robert LIEUTIER lui demande si elle veut commenter son vote contre, elle refuse.

### Vote du compte administratif 2020 du budget Eau et Assainissement

**Vote = 5 voix « pour » (unanimité)**

Le tableau ci-dessous est projeté au mur, le conseil en prend connaissance.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 188.46			11 510.47	3 188.46	11 510.47
Opérations de l'exercice	14 012.56	23 513.91	18 781.91	15 066.71	32 794.47	38 580.62
<b>TOTAUX</b>						
Résultat de clôture		6 312.89		7 795.27		14 108.16
				Restes à réaliser	/	/
				Excédent de financement Total		14 108.16

Monique SEVIKIAN fait remarquer à l'ensemble des conseillers que le budget est en excédent, cas assez rare pour le budget eau. Elle précise que c'est une bonne chose. Christopher DENBY demande

si l'excédent est reporté sur le budget 2021. Robert LIEUTIER précise qu'effectivement, l'excédent de fonctionnement est reporté (délibération suivante sur l'affectation de résultats).

Hervé MIRAN ne prend toujours pas part au vote et reste en dehors de la salle.

### Affectation de résultats

**Vote = 4 voix « pour »**

**1 « contre »**

Les tableaux ci-dessous est projeté au mur :

<b>BUDGET PRINCIPAL 2020</b>	
<b>Résultat de la section fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	25 198,19
Résultat reporté de l'exercice antérieur	94 494,64
Résultat de clôture à affecter	119 692,83
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement	2 570,98
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 33 857,73
Résultat cumulé	- 31 286,75
RAR en dépenses	- 899,00
RAR en recettes	15 690,30
Solde des RAR	14 891,30
Besoin de financement	16 495,45
<b>Affectation du résultat</b>	
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	16 495,45
Dotation complémentaire en réserves 1068	
Excédent reporté en section de fonctionnement 002	84 696,38

<b>BUDGET EAU &amp; ASSAINISSEMENT 2020</b>	
<b>Résultat de la section fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 3 715,20
Résultat reporté de l'exercice antérieur	11 510,47
Résultat de clôture à affecter	7 795,27
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de la section d'investissement	9 501,35
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 3 188,46
Résultat cumulé	6 312,89
RAR en dépenses	0
RAR en recettes	0
Solde des RAR	0
Besoin de financement	0
<b>Affectation du résultat</b>	
Couverture du besoin de financement (compte 1068).	0
Dotation complémentaire en réserves 1068	0
Excédent reporté en section de fonctionnement 002	7 795,27

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote, ni Véronique PICHON qui lui a donné procuration.

Le conseil procède au vote : 4 voix pour, Mme RICHIER PEIRETTI vote contre.

### Vote des taxes 2021

**Vote = 7 voix « pour » (unanimité)**

Monsieur le Maire explique le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation mis en place : la commune récupère la part du département sur la taxe foncière bâtie. Ainsi, les administrés ne paient pas plus de taxe foncière bâtie.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et ayant voté à l'unanimité des membres présents, Décide** de conserver les taux de référence des taxes locales **2020** pour l'année **2021**.

Pour mémoire :

	<i>Taux de référence en 2020</i>	<i>Taux proposés pour 2021</i>	<i>Taux adoptés pour 2021</i>
<b>TAXE FONCIERE BATIE</b>	<i>6,60%</i>	<i>6,60%</i>	<i>27,30%*</i>
<b>TAXE FONCIERE NON BATIE</b>	<i>33,29%</i>	<i>33,29%</i>	<i>33,29%</i>

*\*Taux communal + taux départemental 2020 de 20.70%*

### Vote du budget principal 2021

**Vote = Voir détails**

Monique SEVIKIAN demande s'il est possible de voter la section d'investissement du budget primitif du budget principal de la commune pour 2021 par article. Sophie SACCHETTI intervient afin que Monique SEVIKIAN précise si sa volonté est de voter par article ou par opération. Monique SEVIKIAN précise que cela permettrait de ne pas voter le budget dans sa globalité mais de voter pour ou contre selon les projets d'investissement. Le vote aura donc lieu par opération. Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal la section d'investissement par opération et la section de fonctionnement dans sa globalité.

**Aménagement de l'espace public :** Hervé MIRAN présente le projet. Monique SEVIKIAN fait l'historique car c'est un projet initié sous le mandat de Daniel BOUSSARD, pour lequel elle était 1<sup>ère</sup> adjointe. Le projet est toujours en cours car le FRAT n'a été obtenu qu'en 2020, après 2 demandes (aide régionale annuelle) infructueuses. Elle demande qu'un conseil se réunisse pour décider du contenu de cette opération. L'opération est adoptée à la majorité : 5 pour - 1 contre (Christopher DENBY) - 1 abstention (Madame RICHIER PEIRETTI).

**Aménagement de la mairie :** Hervé MIRAN présente le projet. Il précise que le devis ATOUTBOIS a été établi avant tout pour avoir une base pour la demande de DETR. Après avoir cherché des artisans susceptibles d'intervenir, Monsieur BEGNIS, plombier a été trouvé mais cela l'arrangeait que Robert LIEUTIER (ATOUTBOIS) prenne en charge l'installation de la vasque. Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint font part aux conseillers de leur découverte au cours du recensement des travaux à effectuer : l'installation électrique n'est pas aux normes. Les étagères dans la cave sont donc annulées (l'ancienne armoire a été descendue et servira comme étagères) et l'électricité sera refaite sur ce poste budgétaire.

Monique SEVIKIAN fait remarquer le problème de vétusté des volets de l'appartement communal, qu'il faudrait repeindre a minima. Il est donc décidé de définir ces travaux lors d'un prochain conseil. L'opération est adoptée à la majorité : 6 pour - 1 contre (Madame RICHIER PEIRETTI)

**Enfouissement des réseaux secs :** Dernière échéance de la convention avec le SDE 04. L'opération est adoptée à l'unanimité.

**Voirie communale :** Hervé MIRAN fait état des travaux déjà réalisés : Le Clot, Chambuisson, La Bourrasse, le village. Il reste le chemin du Claux. L'entreprise LA ROUTIERE DU MIDI a fait un devis autour de 10 000 Euros, il resterait donc 15 000 Euros à affecter sur d'autres parties de voirie, la demande de DETR ayant été faite sur le devis de l'entreprise COLAS de 25 000 Euros. Monique SEVIKIAN propose la reprise du virage DAKARIAN qui a juste été « rapiécé ». Hervé MIRAN fait part au conseil de la possibilité de signer un programme d'entretien annuel avec LA ROUTIERE DU MIDI qui permettrait des tarifs préférentiels.

L'opération est adoptée à l'unanimité.

**Acquisition d'un véhicule spécialisé,** Hervé MIRAN explique que le territoire communal est vaste et que de ce fait, la voirie communale est importante. Il est né de ce constat qu'il y a un réel besoin de se déplacer afin de voir l'état des voies. L'acquisition d'un véhicule répondrait à ce besoin. Cela pourrait être un véhicule neuf ou d'occasion. Madame RICHIER PEIRETTI intervient pour dire que s'il faut voter pour l'acquisition du véhicule, il faudrait attendre de débattre sur le projet d'aménagement de l'espace public. Hervé MIRAN répond qu'il pourrait être prévu un garage pour stocker du matériel, une remorque, une lame à neige... Robert LIEUTIER intervient pour dire que dans un 1<sup>er</sup> temps, ce n'est pas gênant si le véhicule reste garé dehors.

Monique SEVIKIAN prend la parole pour dire que le FODAC est affecté de fait à cette opération mais il y aurait peut-être d'autres travaux prioritaires. Elle précise qu'il pourrait être demandé pour la réfection de la piste de la STEP. Hervé MIRAN et Robert LIEUTIER lui demandent de préciser quel type d'amélioration elle imagine et qu'il semblerait qu'elle estime que l'achat d'un véhicule relève de l'achat d'un « gadget ».

Monique SEVIKIAN précise qu'il serait bien d'évaluer les besoins de la commune, de manière collective. Hervé MIRAN répond qu'il avait sollicité et ce à plusieurs reprises les idées et besoins de la commune émanant des conseillers à travers un quizz, et ce dès le début du mandat. Et au final, seules Véronique PICHON, Monique SEVIKIAN et Hervé MIRAN avaient rempli le questionnaire. Hervé MIRAN relève qu'il a comme la sensation que dès lors que lui-même ou Robert LIEUTIER propose un projet, il y a systématiquement des contre-projets qui émergent. Monique SEVIKIAN répond qu'il faudrait plus d'échange et d'émulation. Elle reconnaît, pour l'avoir éprouvée, la difficulté de réunir les conseillers autour des commissions pour faire avancer les différents projets de la commune. Robert LIEUTIER souhaiterait que la discussion revienne sur la question de l'acquisition ou non d'un véhicule. Monique SEVIKIAN précise que son intervention n'est pas pour « se bouffer le nez ».

Robert LIEUTIER exprime qu'il lui semblait que la commission des finances avait été réunie et avait déjà débattu sur ces projets. Il en conclut que la commission n'a pas servi.

Les conseillers sont donc invités à voter et refusent à la majorité des membres présents, 4 contre : Monique SEVIKIAN, Madame RICHIER PEIRETTI, Christopher DENBY, Magali COLOMBERO et 3 pour : Hervé MIRAN, Véronique PICHON (procuration donnée à Hervé MIRAN) et Robert LIEUTIER.

**Site Internet :** L'opération a déjà été votée en 2020 et figure en 2021 uniquement pour les restes à réaliser. Madame RICHIER PEIRETTI demande s'il est possible d'avoir une présentation du site. Hervé MIRAN explique qu'il est fait et que maintenant Marthe LECAPELAIN, en charge de la réalisation du site, travaille sur le référencement, mais qu'il sera fait une communication sur le lancement « officiel ».

**Piste Valavoire/Authon :** Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une information de la part de Jean-Yves ROUX que « gracieusement » la DETR devrait être attribuée sur l'ensemble de l'opération (radier + piste) et pas seulement sur le radier. Les travaux ont été réalisés, TP GUERY viendra faire un passage de rouleau sur la piste. L'opération est adoptée à l'unanimité (recettes).

**Amendes de police** : Le versement a déjà eu lieu alors que les opérations de sécurisation n'ont pas encore eu lieu. Les travaux de réfection de la voie du Claux étant finalement programmés cette année, les amendes de police attribuées pour le rebouchage des nids de poule sur cette voie pourraient être transférées sur l'aire de retournement du Pied de ville.

**Adressage** : Nicolas PONZO a déjà commencé l'établissement de la base d'adresses. Cette dernière a été transmise à SFR. L'opération est adoptée à l'unanimité.

**Grille pluviale de la montée de l'église** : l'opération est adoptée à l'unanimité, l'opération en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement (remboursement de l'assurance).

**Projet biodiversité et ruches** : Christopher DENBY précise qu'il ne s'occupera pas des ruches. Hervé MIRAN précise le contenu du projet biodiversité. L'opération est adoptée à la majorité des membres présents (6 pour - 1 abstention Christopher DENBY).

Pour toutes les autres lignes, les opérations (**financières, d'ordre et non individualisées**) en dépenses et en recettes d'investissement ne soulèvent pas de commentaires et sont adoptées à l'unanimité.

Pour la section de fonctionnement, le conseil décide de voter la section de fonctionnement de manière globale (pas par article). Monique SEVIKIAN demande une précision sur l'augmentation de la ligne ASSURANCES car durant son mandat, un changement de prestataire avait été effectué qui permettait une baisse de la cotisation annuelle. Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint précise qu'une augmentation était prévue pour l'assurance du véhicule. La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte donc le budget Principal pour les montants suivants :

**Section de fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : **191 582 €**

**Section d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : **206 789 €**

### **Vote du budget Eau et Assainissement 2021**

**Vote = 7 voix « pour » (unanimité)**

Le conseil décide de voter la section de fonctionnement et d'investissement de manière globale (pas par article).

Monique SEVIKIAN souhaiterait savoir à quoi correspond l'opération « Réservoir ». A la place d'imputer le « surplus » à l'article 2315 – Installation technique, il a été décidé avec Barbara JOUVE, trésorière, de créer une opération « fourre-tout » au 2158, afin de pouvoir compléter les opérations prévues au cas où. Le mot « réservoir » correspond à une réserve d'eau pour la défense incendie. Hervé MIRAN explique les projets d'investissement dont la mise de place de télégestion, qui prévoit 3 indicateurs : arrivée du captage, sortie de la station UV et fonctionnement des UV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le budget Eau et Assainissement pour les montants suivants :

**Section de fonctionnement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : **23 664 €**

**Section d'investissement** équilibrée en dépenses et en recettes pour : **23 486 €**

### **Subventions aux associations**

**Vote = 7 voix « pour » (unanimité)**

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions reçues des associations et rappelle les subventions accordées par le conseil en 2020. Lei Cigalouns, qui était en charge du centre de loisirs

de La Motte du Caire, a laissé son activité à l'association La Clé des Âges. Hervé MIRAN propose d'attribuer la somme de Lei Cigalouns à La Clé des Âges.

Magali COLOMBERO et Monique SEVIKIAN interviennent pour dire qu'elles refusent totalement de financer l'agropastoralisme proposé par l'association FERUS.

Il propose la répartition suivante :

- La clé des Ages : 400 €
- Coopérative scolaire de Clamensane : 100 €
- Comité des Fêtes « à venir » : 100 €

Hervé MIRAN informe le conseil des événements auxquels le comité des fêtes pourrait s'associer (Vivre culture, concert de l'ensemble de Marie PONS). Il a discuté avec Laurent PUSTEL, toujours président du comité des fêtes qui est en dormance et qui ne voit pas d'opposition à ce que le bureau soit repris par d'autres personnes.

Les subventions sont votées à l'unanimité.

### Prêt relais subventions

**Vote = 7 voix « pour » (unanimité)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux à engager sur le budget général, il est nécessaire de solliciter un prêt relais subventions d'un montant de 20 000 €.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

#### **SOLUTION : PRET RELAIS SUBVENTIONS – VENTE TERRAIN**

Montant	Durée (en mois)	Taux (base 30/360)	Différé d'amort. du capital	Paiement des intérêts	Frais de dossier	Remboursement du capital
20 000 €	24	0,50%	21 mois	Trimestriel	0,30% du capital emprunté ramenés à 30 €	Au terme du contrat, ou à tout moment, <b>sans pénalité</b> , dès l'encaissement des subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter le prêt auprès du Crédit Agricole.

### Questions diverses

- Christopher DENBY manifeste son intérêt pour l'impression du cadastre de la commune.

Le prochain conseil municipal sera fixé ultérieurement.

Séance levée à 12h31.